



Pour SUD l'Accord Télétravail 2013 c'était OUI, pour l'avenant 2022 c'est NON!



Après 2 ans, 12 séances de négociations et sans avancées significatives depuis l'accord de 2013, l'ensemble des organisations syndicales ne signent pas et rejettent l'avenant 2022.

Pour la direction quand c'est NON c'est NON !

Mais on peut en discuter... résultat 12 séances de négociations stériles et 2 ans de perdus !...

- revaloriser les frais reportés sur les télétravailleuses, inchangés depuis 2013 pour Orange c'est NON !

- laisser le libre choix aux salarié-es de partager ou pas sa position de travail, pour Orange c'est NON !

- application de l'accord de manière équitable et uniforme pour l'ensemble des salarié-es, pour Orange c'est NON !

- obligation de l'employeur de mettre à disposition le matériel des télétravailleuses, pour Orange c'est encore NON !

- présenter aux négociateur-trices un bilan économique complet lié au développement du télétravail et notamment à la mise en place du flex-desk, pour Orange c'est NON !

Malgré la poursuite des réorganisations et fermetures de sites généralisant le flex-desk, qui dégrade fortement nos conditions de travail.

Avec la non-signature de cet avenant 2022, l'accord de 2013 et son avenant de 2017 continuent de s'appliquer. Tout refus de télétravail ou renouvellement, doit-être écrit et motivé. Trop de refus à ce jour où les salarié-es n'osent pas donner suite...

Contactez vos représentant-es SUD.